

Syndicat CGT des personnels de la Région NORMANDIE,
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex
Téléphone : 02 35 52 31 25
Site de Caen Abbaye aux dames place Reine Mathilde CS 50523, 14 035 Caen
syndicatcgtcrn@normandie.fr

Rouen, le **mardi 17 février 2026**

Monsieur Hervé MORIN
Président du Conseil Régional de Normandie

Objet : Dépôt de préavis de grève pour la période du 2 au 31 mars 2026

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du Code du travail, le syndicat CGT des agents de la Région Normandie dépose, par la présente, un préavis de grève couvrant l'ensemble des agents de la Région Normandie, tous services et catégories confondus, **pour la période du lundi 2 mars 2026 à 0h00 au mardi 31 mars 2026 à 24h00**.

Ce préavis fait suite aux revendications que nous exprimons au nom des agents :

- L'accès à la promotion interne pour les agents promouvables qui ne sont pas en situation de différentiel cadre d'emplois / fonctions ;
- La transparence dans la sélection des dossiers d'avancement de grades et de promotion interne avec l'association des représentants du personnel à des commissions de nomination ;
- L'augmentation conséquente du budget consacré à la protection sociale ;
- Le rétablissement de deux jours de pénibilité ;
- L'augmentation de l'IFSE ;
- L'attribution de l'IFSE dès le début pour tous les contractuels ;
- La mise en place d'un comité d'actions sociales en remplacement du CNAS ;
- L'équité de traitement des dossiers individuels ;
- L'attribution des titres restaurant pour les jours travaillés à distance et en télétravail.

Ce préavis couvre tous les agents souhaitant cesser le travail, y compris par des débrayages, tout au long de la période indiquée.

Notre organisation syndicale se tient à votre disposition pour une rencontre au sujet des revendications de ce préavis de grève.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour la CGT-CRN
Fabien LUCAS
Secrétaire général

